

**Première Assemblée des Etats parties à la
convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du
transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction**

Maputo, Mozambique
3 - 7 mai 1999

Déclaration de l'Organisation internationale de la Francophonie

Présentée par

Ridha Bouabid

**Observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies
Chef de la délégation**

04.05.99

Monsieur le Président,

L'Organisation internationale de la Francophonie est heureuse de prendre part à cette première Assemblée des Etats parties à la convention d'Ottawa, qui nous réunit aujourd'hui.

Cette conférence constitue une étape essentielle dans la mobilisation de la communauté internationale pour faire face, unanimement et concrètement, à l'intolérable situation, née de la prolifération de ces armes de destruction massive à effet retardé, que sont les mines antipersonnel.

Finalisée il y a à peine un an et demi, la convention d'Ottawa a recueilli, à ce jour, la signature de 133 Etats, dont 36 membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, et la ratification de 78 Etats dont 16 francophones, y compris - je le mentionne au passage - le Burkina Faso, dont la ratification a permis l'entrée en vigueur de la convention.

Il s'agit là d'un résultat sans précédent obtenu en si peu de temps, et qui, de surcroît, représente un acquis formidable, tant sur le plan normatif qu'en termes de véritables mesures de désarmement.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à l'ensemble des pays et organisations ayant permis d'atteindre si vite de tels résultats positifs. Mes félicitations s'adressent en particulier au Canada, pays membre de l'Organisation internationale de la Francophonie, dont la contribution à cet effort a été remarquable et reconnue de tous.

Mais les succès enregistrés sur les plans diplomatique et normatif ne doivent pas nous distraire du long chemin qui reste encore à parcourir avant d'arriver à la réalisation complète des objectifs visés par le traité d'Ottawa.

Et l'une des premières tâches - essentielles - à réaliser à cette fin consistera à assurer à ce traité l'adhésion la plus large possible.

Car il est évident que les mines antipersonnel ne seront pas supprimées de manière totale et absolue, tant que plusieurs Etats - et notamment les plus impliqués d'entre eux dans la production, le stockage, l'emploi ou le transfert de ces engins - resteront en marge du consensus d'Ottawa.

Il y a là un enjeu de la plus haute importance. Aucun effort ne doit être épargné pour amener ces pays à rejoindre le consensus international.

De même, et toujours dans l'objectif d'assurer à la convention la plus large adhésion, il faudrait, d'une part, inciter les pays qui l'ont signée mais qui ne l'ont pas encore ratifiée, à le faire dans les meilleurs délais, et, d'autre part, rappeler aux Etats qui ont complété la procédure de ratification la nécessité d'observer strictement et scrupuleusement les engagements auxquels ils ont souscrit aux termes de la convention.

Monsieur le Président,

Le problème des mines antipersonnel revêt une importance cruciale et doit être traité avec la plus extrême urgence.

Ce n'est pas dans cette enceinte que je rappellerai l'existence de plus d'une centaine de millions de mines, posées de façon souvent anarchique, dans toutes les zones de conflits actuels ou passés, faisant chaque année plus de 10.000 personnes tuées par leur explosion.

Vous le savez aussi, près de 70 pays sont malheureusement touchés par ce fléau, dont certains membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

C'est vous dire toute l'importance qu'accorde notre Secrétaire général, Monsieur Boutros Boutros-Ghali, à cette question.

Déjà, lorsqu'il était à la tête du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, il avait attiré l'attention du Conseil de sécurité sur ce grave problème, en soulignant dans « l'Agenda pour la paix », que le déminage constituait une activité essentielle pour consolider la paix après les conflits.

Plus directement, et d'une manière encore plus explicite, le Secrétaire général insistait, en juillet 1995, à l'occasion de la Conférence internationale sur le déminage (je le cite) :

« Il ne suffit pas de doter les mines terrestres d'un système de détection ou d'autodestruction. Les mines terrestres sont des armes inhumaines. Il faut donc les supprimer de manière générale et absolue. »

Et le Secrétaire général de poursuivre :

« Je veux donc le dire solennellement, ici, devant vous : Il faut en interdire l'usage! Il faut en prohiber la fabrication! Il faut en détruire les stocks!

La convention sur les armes chimiques, signée à Paris en janvier 1993, montre clairement la voie à suivre. Ses dispositions constituent un précédent et un exemple dont nous devons nous inspirer. Cette éradication doit être, désormais, notre objectif. » FIN DE CITATION.

Ces convictions sont toujours les siennes. Elles confortent et éclairent, aujourd'hui, l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie et inspirent ses interventions dans les pays membres touchés par le fléau des mines antipersonnel.

Monsieur le Président,

Le fait que cette première Assemblée des Etats parties se tienne en Afrique, n'est pas sans signification.

L'Afrique est, sans doute, le continent le plus affecté par ces mines, mais c'est en même temps le continent qui compte le plus d'Etats démunis.

Notre Secrétaire général l'a souligné à plusieurs occasions : Les pays les plus touchés sont souvent ceux qui ont le moins de ressources à leur disposition, et qui ont donc le plus besoin de la solidarité internationale.

Le problème de l'assistance à apporter à ces pays se pose ainsi dans toute son acuité, car les engagements contractés au titre de la convention d'Ottawa, par plusieurs Etats du continent, notamment parmi les francophones, pourraient rester sans suite, ces Etats ne pouvant résoudre, seuls, des problèmes qui dépassent largement leur capacité d'agir.

Des programmes d'assistance technique et financière devraient donc être rapidement mis en œuvre afin d'aider l'Afrique à venir à bout de ce fléau dévastateur et envisager, ainsi, son avenir avec plus de sérénité.

Cette assistance ne devrait pas se concentrer, d'ailleurs, autour des seuls programmes de recensement des régions minées et de déminage proprement dit. Elle devrait viser, également, à alléger les souffrances et à soutenir les victimes des mines, dans le cadre d'une approche (et le représentant de la Suisse le rappelait hier devant vous) de santé publique élargie, intégrant la dimension psychosociale et s'associant aux efforts déployés dans les domaines du développement et de la coopération.

D'où l'importance de la contribution de tous (Gouvernements, société civile, institutions internationales gouvernementales et non gouvernementales), et d'où l'importance, aussi, d'une bonne coordination entre tous les intervenants, afin d'utiliser au mieux le peu de ressources disponibles, par rapport à l'immensité des besoins.